Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 001-210101655-20261016-AR26091-AR

Commune de FRANCHELEINS

Arrêté n° AR2026-091

ARRÊTÉ portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Francheleins

Le Maire de Francheleins,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-10 et suivants ;
VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-60, R. 151-51 et R. 153-18 ;
VU la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2025 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 28 octobre 2026 approuvant la révision du zonage d'assainissement ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des annexes du PLU afin d'y intégrer le nouveau zonage d'assainissement ;

ARRÊTE :
ARTICLE 1 :
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Francheleins est mis à jour afin de reporter dans ses annexes les pièces correspondantes au nouveau zonage d'assainissement approuvé, à savoir :

- Le plan de zonage d'assainissement des eaux usées.

ARTICLE 2 :
Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage réglementaires, à savoir un affichage pendant un mois à la Mairie de Francheleins.
ARTICLE 3 :
Une copie du présent arrêté et le dossier de mise à jour seront transmis à Monsieurle Préfet del'AIN au titre du contrôle de légalité, ainsi qu'aux services de l'État et aux personnes publiques associées concernées.
ARTICLE 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens ».

Fait à Francheleins, le 16 octobre 2026.
Le Maire,
J.M. LUX

